



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 58994

Texte de la question

M Jean Briane attire l'attention de M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, de par ses attributions charge des cultes, sur les conditions dans lesquelles les cultes et la pratique religieuse s'exercent en France. Dans une déclaration assez récente, le nouveau recteur de la mosquée de Paris, a plaide pour « l'intégration des musulmans dans le respect de leur identité » considérant que « le danger existe actuellement pour les jeunes musulmans de perdre leurs racines ». Il a, par ailleurs, estimé que l'islam en France est maintenant assez mur et responsable pour parler de lui-même, déclarant : « Nous n'avons pas besoin d'une réflexion externe à la communauté pour penser à notre place ». Compte tenu de ces déclarations et de l'évolution préoccupante de certaines communautés musulmanes, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour faire respecter les lois de la République française et éviter tous débordements susceptibles de troubler les rapports entre communautés d'obédience religieuse différente. Il lui demande, par ailleurs, de lui préciser quelle est la situation, et l'action, du conseil de réflexion sur l'islam en France, créé en 1990 par l'un de ses prédécesseurs.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'intérieur est garant à la fois de l'ordre public et du libre exercice des cultes. C'est pourquoi il maintient des contacts privilégiés et fréquents avec les responsables des différents cultes pratiqués dans notre pays. S'il se rejouit de la désignation d'un citoyen français à la tête de la mosquée de Paris, il est amené à constater qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'autorité religieuse représentative reconnue par l'ensemble des musulmans résidant en France. L'intégration des musulmans sera facilitée par l'organisation de l'islam en France dans le cadre des lois de la République, en dehors de toute tentative de tutelle étrangère. C'est l'un des objectifs poursuivis par le conseil de réflexion sur l'islam en France, créé en 1990, ainsi que le rappelle l'honorable parlementaire, afin de conseiller les pouvoirs publics sur des problèmes pratiques concernant l'exercice du culte musulman et de constituer un interlocuteur en attendant l'émergence d'une structure représentative dont seuls les musulmans eux-mêmes peuvent se doter. Il est appelé, dans la situation actuelle, à une tâche essentielle de réflexion à l'intérieur des communautés musulmanes pour leur permettre d'occuper toute la place que leur permet la loi dans un pays pluraliste et démocratique.

Données clés

Auteur : [M. Briane Jean](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58994

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1992, page 2720